

Arrêté du 7 février 2012 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de police de Marseille
NOR : JUSB1203892A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de M. Raymond STACCHINI, adjoint administratif principal de 2ème classe, en sa qualité de régisseur titulaire au tribunal de police de Marseille.

Article 2

M. Joël AOUIZERATE, greffier du 1er grade, est, à compter de la passation des comptes, nommé régisseur titulaire dudit tribunal.

Article 3

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel d'Aix- -en- Provence en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 7 février 2012.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et
des libertés,
Par délégation,
La chef du bureau des carrières et de la
mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK